



La protection des femmes dans les situations de guerre et de conflit est l'une des préoccupations prioritaires de la communauté internationale, qui leur assigne un rôle central dans la prévention des conflits, la consolidation et le maintien de la paix. Pourtant, les actes de violence délibérés – meurtres et sévices sexuels – à leur encontre se poursuivent sans relâche dans les conflits armés contemporains¹.

Il y a quinze ans, la communauté internationale a reconnu qu'il importait que les femmes participent à la création de conditions favorables à une paix durable. Le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité – un texte historique qui reconnaît le rôle décisif des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, les négociations de paix, la participation aux opérations de maintien de la paix, à l'action humanitaire et aux efforts de consolidation de la paix après les conflits.

La résolution 1325 plaide entre autres pour une pleine participation des femmes à tous les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité. Elle demande à l'ONU de solliciter les points de vue sur la question de l'équité entre les sexes et d'en tenir compte, de façon à accroître le rôle des femmes dans toutes les activités de maintien de la paix et de la sécurité. Elle demande aussi aux parties aux conflits armés de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les jeunes filles contre les actes de violence sexiste, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels.

C'est dans le souci de renforcer et appliquer les déclarations de la résolution 1325 qu'une conférence dite conférence internationale des régions de grand lacs s'est tenue à Kampala où certains pays africains ont participé afin de satisfaire à la volonté de ladite résolution. Le plan d'action de la mise en œuvre des déclarations de cette conférence a porté beaucoup plus sur les violences sexuelles et basée sur le Genre dont le mal à éradiquer

Malgré les efforts fournis à tous les niveaux, ONU-Femmes estime que le pourcentage de femmes qui participent aux pourparlers de paix a stagné et n'a même jamais atteint 10% depuis l'adoption de la résolution. L'impact de cette situation sur la vie des femmes a été dévastateur : plus de la moitié des décès maternels se produisent dans les zones de conflits ou dans les pays les plus fragiles

¹ ARCHER, J. et Lloyd, B.1985. *Sex and Gender*. Cambridge, Cambridge University Press.



près de la moitié des enfants d'âge primaire non scolarisés vivent dans des zones de conflits enfin, le taux d'inscription net des filles à l'école primaire est inférieur de 17 points au taux mondial. Dans ces zones de conflits, les risques de violence sexuelle, de mariage d'enfants et d'infection au VIH a augmenté depuis 2000².

Plusieurs résolutions du conseil de sécurité consacrée aux femmes à la paix et à la sécurité ont chargées le Nations Unis de veiller sur l'égalité de Sexe. Sans cet aspect il est difficile que la femme puisse participer au maintien de la et de la sécurité compte tenue de la discrimination a son égard, pourtant il apparaît de plus en plus clairement que les femmes sont de fermes contributrices au maintien de la paix dans leurs communautés et nations. Les recherches menées montrent que l'égalité des sexes contribue à la prévention des conflits et que des taux élevés de violence contre les femmes coïncident avec l'apparition de conflits.

C'est dans ce sens qu'ONU Femmes continue de travailler partout dans le monde pour faire participer les femmes, et notamment les jeunes femmes, en tant que leaders de leurs communautés pour construire la paix et la résilience. Au moment où l'ONU se livre à des délibérations sur les questions afférentes aux femmes, à la paix et à la sécurité, ONU Femmes met en évidence la voix et l'expérience des femmes dans l'instauration et le maintien de la paix, dans la reconstruction de leur vie, de leurs communautés et de leurs pays, et dans la mobilisation en faveur de la justice et de l'égalité.

Lorsque les femmes dirigent et participent aux processus de paix, celle-ci dure plus longtemps, ceci parce qu'elles connaissent bien le prix de la paix, les femmes sont mieux équipées pour prévenir et résoudre les conflits Voilà pourquoi il est nécessaire de promouvoir la participation des femmes à l'édification et au maintien de la paix³.

Depuis l'adoption, il y a 17 ans de la résolution 1325 décisive du Conseil de sécurité des Nations Unies appelant à la participation des femmes dans la consolidation de la paix

² ONU-FEMME : Le rôle des femmes dans la paix et la sécurité et de maintenir la paix. Rapport SG pour 2017

³ IWTC : *International Women's Tribune Centre*, Globalnet 212, 2002.



Dans cette optique, le Rapport du Secrétaire général de l'ONU pour 2017 fait ressortir que la réalisation des Objectifs de développement durable passe par la pleine mise en œuvre du programme afférent aux femmes, à la paix et à la sécurité.

En réalité, on trouve les femmes, à la fois victimes et actrices des changements en cours.

Les initiatives locales et nationales ont montré que l'inclusion des femmes dans le processus de pacification est nécessaire à une paix durable. Toutefois de nombreux obstacles subsistent, et un long chemin reste à parcourir pour la participation des femmes comme égales des hommes.

L'inclusion des femmes dans le processus de paix est nécessaire à sa pérennité

Le 20 mai 1999, les femmes de cinquante-trois États africains, réunies à Zanzibar à l'occasion de la Conférence panafricaine des Femmes pour une culture de la Paix, déclaraient regretter « *que les négociations de paix actuelles soient un domaine essentiellement masculin ignorant les efforts et les initiatives des femmes en faveur de la résolution des conflits, et de la promotion de la paix sur le continent, notamment par le dialogue et le consensus* »⁴. Seize ans plus tard, le constat n'est pas beaucoup plus encourageant.

D'après UN Women, les femmes ne représentent que 10 % des négociateurs, et 3 % des signataires des Accords de paix⁵.

Au début des années 2000, un mouvement général pour l'égalité des droits et la promotion de la condition et de l'autonomie féminine a été lancé par les organisations internationales, les gouvernements et les sociétés civiles de nombreux États. Le 31 octobre 2000, le Conseil de Sécurité des Nations unies a ainsi adopté la résolution 1325 « Femmes, Paix et Sécurité »⁶, qui

⁴ UNESCO – Conférence panafricaine des femmes pour une culture de la Paix, *Agenda des femmes pour une culture de la paix en Afrique*, Zanzibar, mai 1999, article 5 [en ligne], consulté le 17 avril 2016: <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001164/116485Fo.pdf>.

⁵ Département de l'information de l'Organisation des Nations unies, *Les quatre conférences mondiales sur les femmes 1975-1996*, DPI/2035/M-0039711, avril 2011 [en ligne], consulté le 17 avril 2016: <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fond.html>.

⁶ Organisation des Nations unies, *Résolution 1325 (2000)*, 4213^{ème} séance du Conseil de Sécurité, le 31 octobre 2000 [en ligne], consulté le 17 avril 2016 : [http://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325\(2000\)-F.pdf](http://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325(2000)-F.pdf).



souligne l'importance – au même titre que leur protection contre les violences spécifiquement dirigées contre elles en temps de guerre – de la participation des femmes dans des conditions d'égalité avec les hommes au règlement des conflits, à l'édification et au maintien de la paix.

Si les femmes sont souvent touchées de manière disproportionnée pendant les conflits, il ne s'agit plus de « *continuer de les voir comme des victimes, nous devons les envisager comme des acteurs du changement* »⁷.

Cette constatation relève du bon sens : une paix durable n'est possible que si elle est inclusive, et qu'elle envisage l'ensemble des défis à la paix et pour la paix⁸. Avant, pendant et après les conflits, les femmes sont confrontées à des problèmes et des considérations spécifiques. Elles sont souvent des « *armes de guerre* »⁹ et, par extension du champ de bataille, leur corps devient un territoire de combat comme un autre.

Le viol est ainsi endémique dans de nombreuses zones de conflit en Afrique, notamment en République démocratique du Congo ou encore au Darfour. Les femmes – souvent exclues du privilège « masculin » de faire la guerre – représentent une grande part de personnes déplacées¹⁰ et se retrouvent bien souvent, après la guerre, à devoir élever seules leurs enfants et à se reconstruire tout en se retrouvant parfois victimes du stigmate de la honte.

Les impliquer dans les processus de paix et dans la résolution des conflits constituerait ainsi une manière de leur donner voix au chapitre – au titre notamment de l'histoire nationale de leur pays – comme de combattre *l'a priori* qui voudrait qu'elles ne soient que des victimes passives.

⁷ Positive Economy Forum, *Bineta DIOP* [en ligne], consulté le 17 avril 2016: <http://positiveeconomy.co/fr/speaker/bineta-diop/>.

⁸ GALTUNG Johann (1930-) [en ligne], consulté le 17 avril 2016: http://www.graines-de-paix.org/fr/outils_de_paix/citations_de_paix/auteurs/galtung_johan.

⁹ BARDET Céline, *We are not weapons of war*, Entrée « Accueil » [en ligne], consulté le 17 avril 2016 : http://notaweaponofwar.org/?lang=fr_fr.

¹⁰ PAGET Christophe, « 45 millions de personnes déplacées dans le monde selon le dernier rapport du Haut-Commissariat pour les Réfugiés », *Radio France Internationale*, 19 juin 2013 [en ligne], consulté le 17 avril 2016 : <http://www.rfi.fr/afrique/20130619-45-millions-personnes-deplacees-monde-rapport-hcr-refugies->



Paix et femmes en Afrique : une histoire d'initiatives locales

Dans les sociétés traditionnelles africaines, le plus souvent patriarcales, le rôle des femmes est souvent confiné à la sphère domestique¹¹. Toutefois, cela n'a jamais empêché les femmes africaines de prendre conscience du rôle positif qu'elles ont eu à jouer dans la promotion de la paix et le règlement des conflits.

Que ce soit à la plus petite échelle ou au niveau national, de nombreuses associations ou regroupements informels ont vu le jour à travers le continent. Ces organisations promeuvent aussi bien la défense des droits humains, la démobilisation et le désarmement, la protection des enfants et la santé, que le dialogue interconfessionnel ou interethnique¹².

Ces organisations, dont le rôle social, voire économique¹³ n'est pas à négliger, permettent de cibler les divers besoins des populations locales et d'y subvenir, mais également d'inciter toujours plus de femmes à s'engager dans un mouvement en faveur de la paix.

On constate toutefois que le défi n'est pas tant de mobiliser les femmes ou d'attirer l'attention de la communauté internationale sur leur rôle, que de leur permettre d'être entendues au sein des plus hautes instances de prises de décisions politiques, militaires ou diplomatiques¹⁴.

Aspect de prévention des conflits

- Egalité homme-femme
- La participation des femmes aux processus des négociations de paix aux niveaux international, régional et national
- Le respect de la représentativité des groupes marginalisés
- Conscientisation de la femme sur son rôle dans le maintien de la paix et la sécurité

¹¹ IMAN Ayesha M., MAMA Amina, SOW Fatou (Dir.), *Sexe, genre et société – Engendrer les sciences sociales africaines*, Editions Karthala et Codesria, 2004, 461 pages.

¹² AFSHAR Haleh, EADE Deborah, *Development, Women and War: Feminist Perspective*, Oxfam Professional, 2003, 400 pages.

¹³ CASTILLO DIAZ Pablo, TORDJMANN Simon, *Participation des femmes aux négociations de paix : présence et influence*, UN Women, août 2012 [en ligne], consulté le 17 avril 2016 : <http://www.unwomen.org/~media/Headquarters/Media/Publications/fr/WPSourcebook-03A-WomenPeaceNegotiations-fr%20pdf.pdf>.

¹⁴ Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, *Femmes, Gouvernance endogène et Préventions des conflits en Afrique de l'Ouest, Document de Travail OCDE, tome 2*, 26 -28 avril 2006 [en ligne], consulté le 17 avril 2016 : <http://www.oecd.org/fr/csao/evenements/38518810.pdf>.



INTERNATIONAL ALLIANCE OF WOMEN
ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES

SOLIDARITE DES FEMMES
POUR LE DEVELOPPEMENT,
ENVIRONNEMENT ET DROIT
DE L'ENFANT
AU CONGO SOFEDEC



Témoignages

C'est la énième fois que j'ai échappé, la 1^{ière} fois c'était en 2013 en date du 13 février, dans le village de Bisisi a Kalonge ou nous avons notre antenne, on m'a informé que deux femmes étaient enfermées dans une Maison des groupes Armées ou elles subissaient des violences très graves ; viol, coups et blessures, tortures ... je me suis décidé d'y aller et quand je suis arrivé dans le village j'avais contacté le chef du village et des pasteurs, quand je leurs ai parlé de ma mission, ils m'ont dit que ce n'était pas facile, j'ai tenté de contacter le chef de ce groupes armées je l'ai approché, il m'a demandé la boisson et une chèvre, j'ai donné et on a libéré ces deux femmes, j'ai contacter leurs maris , je les ai sensibilisé afin de ne pas chanceler, ni abandonner leurs épouses violées. Je les avais rassuré leurs guérisons et j'avais amené ces deux femmes a l'hôpital ou elles ont été réparés par les grand réparateur des femmes Denis MUKWEGE. Ces femmes sont avec leurs maris jusqu'en maintenant l'une était âgée de 32 ans, elle est heureuse et continue à faire des enfants, l'autre était âgée de 47 ans, elle est aussi en vie.

C'était horrible

Nous avons aussi réussi à faire enregistrer des mariages après des campagnes de sensibilisations dans des cercles des couples dont certaines femmes ont été violées au cours de l'année 2013-2014.

Nous avons même aussi réintégré des femmes qui ont été abandonnées par leurs maris et les faire accepter.

C'est une lutte qui nous coute la vie, comme j'avais prêté serment en 2014 comme avocat dans le but d'aider ces victimes en justice, compte tenu qu'elles sont tout d'abord vulnérables, et puis victimes, la justice n'est pas gratuite. Alors j'ai pris la décision de les accompagner gratuitement « PRO DEO » pour l'amour de Dieu.

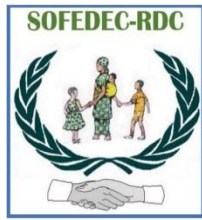
C'est depuis 2014 que je le fais en mettant ma vie en gage.

Les auteurs de ces actes me pourchassent, ils veulent m'enlever la vie, je remercie mes amies Ursula, Haupter, Esther, Lyda et les autres qui ont compati avec moi pendant ce temps de malheur qui m'est arrivé en juillet lors que des hommes armés ont été envoyas chez moi pour tirer sur moi



INTERNATIONAL ALLIANCE OF WOMEN
ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES

SOLIDARITE DES FEMMES
POUR LE DEVELOPPEMENT,
ENVIRONNEMENT ET DROIT
DE L'ENFANT
AU CONGO SOFEDEC



par ce que j' ai insisté en justice qu'un militaire violeur soit condamné au pénal comme au civil, gloire à Dieu qu'ils ont échoué.

Je remercie toutes les amies ayants contribué par tout le moyen afin que je déménage pour ma sécurité.

Ces femmes font différentes activités : coupe et couture, tissage des paniers ou vannerie, saponification, agriculture, élevage, mutuelle de solidarité d'épargne et de crédit MUSOEC...

Pour ne citer que ça

Chères amies, imaginez, qui est cette personne ayant une voiture qui lui a couté énormément cher, et qui, lorsqu'elle tombe en panne, peut l'abandonner en route ? N'est-ce pas il va crier afin que les voisins l'aide à pousser jusque chez un réparateur ?

Mes remerciements au nom de toutes les femmes du monde et de la RDC, en vers toute personne morale ou physique ayant contribué aux œuvres en faveur des femmes congolaises victimes des viols, qui continue à être prises en charge gratuitement par Le Docteur Denis Mukwege, chose qui lui a élevé à obtenir un prix Nobel de la paix. Félicitations à cet homme de grandes œuvres.

MERCI

ANUARITE SIIREWABO MUYUWA

COORDINATRICE DE LA SOFEDEC